

Voter aux élections régionales et européennes, ça veut dire quoi?

Tous les **5 ans** en Belgique, les électeurs participent aux **élections régionales et européennes**.
Les prochaines élections régionales et européennes auront lieu en juin 2014.
Les dernières élections régionales et européennes ont eu lieu le dimanche 7 juin 2009.

En ce qui concerne les **élections régionales**, nous élisons le Parlement de Bruxelles-Capitale, le Parlement wallon, le Parlement flamand. La Communauté Française est composée de Parlementaires francophones bruxellois et wallons.

En ce qui concerne les **élections européennes**, nous élisons les membres belges du Parlement européen.

En Belgique, le vote est obligatoire. D'après un sondage Eurobaromètre, seulement 70% des électeurs belges ont l'intention d'aller voter pour les européennes. Les belges ont, cependant, le plus fort pourcentage d'intention de vote, sachant que la moyenne pour toute l'Union européenne est de 34%. Le désintérêt des électeurs semble s'expliquer par la méconnaissance du rôle du Parlement ou par le sentiment que le vote ne changera rien, d'autres électeurs pensent que le Parlement européen ne traite pas assez de problèmes les concernant.

54% des électeurs n'avaient pas voté, lors des précédentes élections européennes en 2004.

Les élections régionales

En Belgique, il y a 3 régions: la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Région flamande. **Les électeurs désignent les parlementaires au sein de leur région** et chaque parlement choisira les ministres formant le gouvernement de chaque région.

Le Parlement de chaque Région a pour mission de voter les lois régionales - appelées ordonnances - et de contrôler le gouvernement régional.

Le **Parlement de la Région Bruxelles-Capitale** compte 89 membres élus directement (72 francophones, 17 néerlandophones).

Le **Parlement wallon** a 75 membres élus directement.

Le **Parlement de la Communauté germanophone** est élu par les habitants des cantons germanophones qui font partie de la région wallonne: 25 membres élus directement. Ces belges des cantons germanophones votent pour le Parlement wallon et pour le Parlement germanophone.

Il n'y a pas d'élections pour le Parlement de la Communauté Française :

Le Parlement de la Communauté française est composé de: 94 membres dont les 75 membres du Parlement wallon + les 19 membres francophones du Parlement de la Région Bruxelles-Capitale

Le **Parlement flamand** : 124 membres dont 118 élus directement + les 6 membres néerlandophones du Parlement de la Région Bruxelles-Capitale.

La Région de Bruxelles-Capitale exerce ses compétences dans les mêmes matières que celles dévolues à la Région wallonne et à la Région flamande.

Les compétences de la région sont :

- l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la rénovation urbaine, l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains à usage de l'industrie, de l'artisanat et des services, la rénovation des sites d'activité économique désaffectés, la politique foncière, la protection des monuments et sites
- le logement, y compris le logement social et le logement moyen, le Code du logement, les aides à la rénovation, à la construction
- les travaux publics, avec les routes, les voies hydrauliques, les ports et leurs dépendances
- les transports en commun régionaux
- la politique économique et le commerce extérieur, l'agriculture, le tourisme

- les aspects régionaux de la politique de l'emploi, avec le placement des travailleurs et les programmes de remise au travail des chômeurs, l'application des normes concernant l'occupation des travailleurs étrangers, la reconversion et le recyclage professionnels
- la protection de l'environnement contre les agressions et la pollution, la lutte contre le bruit, la politique des déchets, la police des établissements dangereux, insalubres et incommodes, la production et la distribution d'eau, y compris les normes de qualité et l'épuration des eaux usées
- la protection et la conservation de la nature, les espaces verts, les parcs, les forêts, la chasse et la pêche, les cours d'eau,
- les aspects régionaux de l'énergie, dont la distribution locale d'électricité et de gaz, les sources nouvelles et la récupération d'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie
- la réglementation organique des pouvoirs locaux (communes, intercommunales, etc.), leur financement et la tutelle de ces pouvoirs
- la recherche scientifique se rapportant aux matières régionales,
- les relations internationales dans les matières énumérées ci-avant.
- la politique agricole

Les députés régionaux bruxellois traitent également des matières qui étaient de la compétence de l'ancienne agglomération bruxelloise, à savoir la lutte contre l'incendie, l'aide médicale urgente, l'enlèvement et le traitement des immondices, les taxis.

La Région de Bruxelles-Capitale est la seule Région à disposer encore d'un(e) Gouverneur, aux pouvoirs très limités, héritage de l'ancienne province de Brabant, qui englobait Bruxelles, et les Brabant wallon et flamand.

Les élections européennes

Lors de ces élections, les électeurs élisent les **membres belges du Parlement européen**: 24 députés européens ou eurodéputés: 9 pour les francophones, 14 pour les néerlandophones, 1 pour les germanophones.

En Belgique, l'élection des eurodéputés a lieu au scrutin de liste, à la proportionnelle.

Le **Parlement européen** exerce, avec le Conseil de l'Union européenne, le pouvoir budgétaire (dépenses et recettes de l'Union) et le pouvoir législatif (élaboration de la législation européenne concernant la protection de l'environnement, les droits des consommateurs, l'égalité des chances, les transports ou la libre circulation des travailleurs, des capitaux, des services et des marchandises), contrôle les institutions européennes et la bonne marche des politiques européennes, développe des politiques communautaires, ratifie la nomination de la Commission, examine les pétitions des citoyens.

En ce qui concerne son rôle politique, le Parlement européen est consulté par le Conseil sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la Politique Étrangère et de la Sécurité Commune (PESC), il aide l'Union européenne à jouer un rôle dans la mondialisation.

Les députés du Parlement européen siègent en groupes politiques ; ils ne se regroupent pas par nationalité mais en fonction de leurs affinités politiques. Il y a actuellement 7 groupes politiques au Parlement européen.

MAJ 2010